



2022

RAPPORT ANNUEL

LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE
GESTION DES DÉCHETS



Pays
de la **Serre**
Communauté de Communes

SOMMAIRE

P.01 PRESENTATION DU SERVICE

P.01 Organisation

P.02 La Reom Incitative (REOMi)

P.03 Communication

P.05 LES INDICATEURS TECHNIQUES

P.05 Collecte des déchets

P.05 • Collecte en porte-à-porte

P.06 • Apport volontaire

P.08 Traitement des déchets

P.08 • Déchets collectés en porte-à-porte

P.10 • Déchets déposés en déchèterie

P.10 • Verre

SOMMAIRE

P.11 Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

- P.11** • Ordures ménagères résiduelles collectées
- P.13** • Déchets recyclables collectés
- P.15** • Refus de tri
- P.16** • Encombrants

P.17 Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

- P.17** • Verre collecté
- P.18** • Déchèterie
- P.20** • Déchets diffus spéciaux (DDS)
- P.22** • Déchet d'équipement électriques et électroniques (D3E)
- P.23** • Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement
- P.24** • Autres filières agréées de reprise
- P.25** • Fréquentation des déchèteries

P.28 Bilan des tonnages

P.30 Bilan de la REOMi

- P.30** • Les levées de bacs
- P.33** • La tarification

SOMMAIRE

P.35 LES INDICATEURS FINANCIERS

P.35 Modalité d'exploitation du service

P.36 Dépenses du service

P.37 • Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte

P.39 • Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries

P.41 Recettes du service et son financement

P.41 • Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

P.42 • Subvention CITEO

P.43 • Vente de matériaux

P.44 • Subventions autres éco-organismes

P.45 • Synthèse rapport déchets ménagers 2022

GLOSSAIRE

- Bio-déchets : Fraction fermentescible des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- CITEO : ex-ECO-EMBALLAGES, est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'ECO-EMBALLAGES et d'ECOFOLIO. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
- Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.
- Collecte sélective (CS) : Collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages, ...).
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- DDS : Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines.
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.
- GEM F : gros électro-ménager du secteur froid (réfrigérateur, ...).
- GEM HF : gros électro-ménager hors secteur du froid (lave-vaisselle, cuisinière, ...).
- Matériaux Recyclables : principalement déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de bio-déchets alimentaires.
- PAM : petits appareils en mélange, électrique / électronique.
- REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
- Traitement : le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé. Plusieurs types de traitement existent, ils sont très variables, souvent adaptés à un type de déchets.
- VALOR' AISNE : syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne.

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Déchets ménagers

Ordures ménagères et assimilées (OMA)

Collecte séparée (CS)

Emballages
plastique/métal

Papiers/cartons

Verre

Biodéchets

Ordures
ménagères
résiduelles
(OMR)

Déchets occasionnels

En point d'apport
volontaire (PAV)
Piles, textiles, déchets
électroniques et
électriques...

En déchèterie
Déchets verts,
encombrants,
recyclables, déchets
dangereux...

Déchets assimilés

= déchets
d'entreprises et
d'administrations
collectés par le
service public de
gestion des déchets

PRÉSENTATION DU SERVICE

ORGANISATION

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE EXERCE LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » DEPUIS FIN 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14.678 habitants. La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.



COLLECTE

Pour assurer la collecte, la Communauté de communes a recourt à des contrats de prestation de service. VEOLIA PROPRETÉ était le prestataire historique de la collecte. Suite à l'appel d'offres lancé en 2018, et à compter du 1er avril 2019, SEPUR a remplacé VEOLIA PROPRETÉ pour la collecte des déchets en porte-à-porte, la collecte des déchets issus des déchèteries est toujours confiée à VEOLIA PROPRETÉ. La collecte du verre est toujours assurée par MINERIS (Ex-PATE SAS). L'ensemble de ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois un an).

TRAITEMENT

Depuis le 1er janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants transitent par le quai de transfert situé à Fontaine-lès-Vervins. De-là, ordures ménagères et encombrants sont :

- Soit enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand ou à Eteignières ;
- Soit incinérés sur 3 sites ECOVALOR à St-Saulve (59), SMIIA à Maubeuge (59) ou SMITOM à Monthyon.

Les recyclables sont triés à Urvillers avant leur reprise par les unités et/ou entreprises de recyclages.

Depuis le 1er janvier 2017, VALOR' AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries, en poursuivant l'exercice du contrat en cours avec VEOLIA PROPRETÉ, puis en souscrivant ses propres contrats de traitements.

TARIFICATION

À partir de 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) avant d'évoluer sur la tarification incitative (REOMi) à partir de 2015, sauf pour les logements collectifs.

REOM INCITATIVE (REOMI)

- ▶ FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, LA DIMINUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS CONFIÉES AUX COLLECTIVITÉS ET L'UTILISATION OPTIMALE DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS (AUGMENTATION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DIRIGÉES VERS LE RECYCLAGE ET LE COMPOSTAGE) ;
- ▶ MAÎTRISER LA HAUSSE DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DÉCHETS ET EN AMÉLIORER LA TRANSPARENCE.



ELLE RÉPOND À LA FOIS AUX PRÉOCCUPATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES USAGERS, CAR ELLE PERMET DE LIMITER LA HAUSSE DE LA FACTURE DÉCHETS ET AUX OBJECTIFS INSCRITS DANS LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS.

L'incitation porte sur différents sujets :

- La réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi, ... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- L'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- Une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants, ...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

COMMUNICATION

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquérir le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

-Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...).

-Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.

2022 est la première année complète depuis la mise en place de l'ECT (extension des consignes de tri).

Pour rappel, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal et en carton et des papiers.

Depuis septembre 2021 l'ensemble des habitants du Pays de la Serre mais aussi de l'Aisne peuvent déposer tous leurs emballages sans exception dans le bac de tri.

Afin de faire passer ce nouveau message aux habitants du Pays de la Serre, des campagnes de communication ont été déployées.

Une première prestation "amiante" a eu lieu pour les habitants du territoire le 12 mai 2022. Cela a permis d'évacuer vers un centre spécialisée plus d'une tonne de déchets dangereux.

De plus, un plan de subvention a également été instauré pour les parents souhaitant se doter de couches lavables.

QUELQUES EXEMPLES

Pays de la Serre
Communauté de Communes

140€*
SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Des couches lavables pour votre bébé ?
La Communauté de communes vous apporte son soutien avec une subvention de **35%*** à l'acquisition.
* Voir conditions d'éligibilité auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

SERVICE ENVIRONNEMENT

- + de confort
- + d'économie
- de déchets

Plus de renseignements auprès de votre animateur du tri :
Tél. 03 23 80 77 22
tri@paysdelaserre.fr

www.paysdelaserre.fr

Subvention pour l'acquisition de couches lavables

LES NOUVEAUX!

- Bouteilles & flacons en plastique
Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !
- Pots et barquettes en plastique
- Emballages métalliques
- Boîtes et tubes en plastique
- Cartons & briques alimentaires
- Sacs, sachets et films en plastique
- Tous les papiers, journaux, magazines
- Petits emballages métalliques

le MÉMO TRI

MAINTENANT, TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS se trient !

NOUVEAU!

www.jetriedanslaine.fr

Extension des consignes de tri

LÉA et THÉO

UN MERCREDI MIDI, EN RENTRANT DE L'ÉCOLE

« On a foot cet après-midi ? Ouais, trop cool ! »

« MPABBÉ s'élançe et déclenche une frappe magnifique ! »

« Et c'est un but EXTRAORDINAIRE ! »

« Sauf que ce n'est pas un ballon. Tu aurais pu la ramasser ! »

« C'est quand même pas à moi de ramasser les déchets des autres ! »

« On a foot cet après-midi ? »

« Oui, mais ça va être un peu différent. On va jouer avec des ballons recyclés. »

« Pourquoi ? »

« Parce que ça va nous permettre de faire un peu de sport tout en étant écolo. »

« Ah, ça va être génial ! »

« Oui, mais attention, il faut bien trier les déchets. »

« Pourquoi ? »

« Parce que si on ne les trie pas, ils vont finir à la poubelle. Et ça, c'est pas cool. »

« Ah, d'accord. »

« Alors, après l'école, on va aller faire un tour à la déchetterie. »

« Pourquoi ? »

« Parce que là, on va pouvoir se débarrasser de nos déchets de manière responsable. »

« Ah, ça va être génial ! »

« Oui, mais attention, il faut bien trier les déchets. »

« Pourquoi ? »

« Parce que si on ne les trie pas, ils vont finir à la poubelle. Et ça, c'est pas cool. »

« Ah, d'accord. »

« Alors, après l'école, on va aller faire un tour à la déchetterie. »

« Pourquoi ? »

« Parce que là, on va pouvoir se débarrasser de nos déchets de manière responsable. »

Campagne de sensibilisation au tri (à destination des plus jeunes)

COLLECTE D'AMIANTE EN DÉCHÈTERIE

À DESTINATION DES PARTICULIERS

LES GESTES À ADOPTER

- Se protéger (masque, gants, combinaison) avant toute manipulation.
- Humidifier au maximum les éléments pour éviter les envois.
- Démontez sans casser, percer ou scier.
- Utiliser des outils adaptés.
- Porter les pièces entières dans le big-bag ou lieu de rendez-vous.

LES GESTES À PROSCRIRE

- Ne pas casser.
- Ne pas découper.
- Ne pas frotter ou brosser les éléments.

Service ENVIRONNEMENT

Plus de renseignements auprès de votre animateur du tri :
Tél. 03 23 80 77 22
tri@paysdelaserre.fr

2 déchèteries sur le territoire :
Avenue de la Libération à Craqueur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22
Rue de Montcaumon à Marais
Tél. 03 23 21 67 30

www.paysdelaserre.fr

COLLECTE D'AMIANTE À DESTINATION DES PARTICULIERS

AMIANTE CIMENT
AMIANTE LIÉ

Inscription sur liste d'attente
Collecte Insiste

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Seul l'amiante ciment et l'amiante lié à d'autres matériaux inertes sont acceptés :

- Éléments de bardage ou de couverture (plaques, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade).
- Canaillisations (évacuation d'eau pluviale ou usée, conduits de cheminée) ou l'amiante lié à du ciment.
- Revêtements de sols, dalle vinyle amianté.
- Jardinières.

Informations complémentaires sur le site Internet du Pays de la Serre

Campagne pour la collecte d'amiante

LES INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS

PORTE-À-PORTE

- Depuis le 1er avril 2019, les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables sont collectés tous les 15 jours (C 0,5). Les bacs OMr (couvercle grenat) et les bacs de recyclables (couvercle jaune) sont équipés de puce électronique permettant l'identification de chaque bac et le suivi de son utilisation.

Les bacs sont attribués aux foyers selon la règle suivante :

Volume bac	Taille du foyer
120l	1 à 2 personnes
240l	3 à 4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

Des sacs jaunes translucides sont encore utilisés pour certains immeubles ne pouvant disposer de bacs.

- Les encombrants sont collectés une fois par an. En 2022, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

Volume bac	Taille du foyer
180l	1 à 3 personnes
240l	4 personnes
340l	5 personnes et +
660l	Réservé aux professionnels

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, le bois (mise en place courant d'année), les meubles, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons ... Le gardiennage du site et l'accueil des usagers est assuré en régie par la Communauté de communes.

Localisation :

- Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération
- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

La fermeture est avancée à 17h du 1er novembre au 31 mars.

Si la majorité des déchets est traitée via des contrats passés par VALOR' AISNE, certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-tax). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Déchets	Filière de reprise	
Pneus	ALIAPUR	
Piles	COREPILE	
D3E, lampes et néons	ECOSYSTEM	
DDS	ECODDS	
Meubles	ECOMOBILIER	

Une dernière filière gratuite est mise en place sur les déchèteries pour les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs qui sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques

LE VERRE

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

TRAITEMENT DES DÉCHETS : COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Opérationnel depuis le 1er janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective. Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 532 000 habitants.

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

Les OMr et les recyclables, sont vidées par notre prestataire de collecte SEPUR sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine les Vervins. Ces deux flux suivent ensuite un cheminement différent.

Les recyclables sont rechargés en benne et acheminés au centre de tri d'Urvillers (02) pour être triés, mis en balle et expédiées vers l'usine de recyclage ad hoc.

MATERIAUX	REPRENEURS	DEVENIR DES RECYCLABLES
 ACIER	Suez	Produits en acier
 ALUMINIUM	Suez	Pièces en aluminium
 BRIQUES ALIMENTAIRES	Lucart	Papier d'hygiène et domestique
 CARTONS CARTONNETTES	Saica	Cartons
 PLASTIQUES PET	Valorplast	produits en plastique
 PASTIQUES PEHD	Valorplast	
 PAPIERS	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés
 GROS DE MAGASIN	Saica, Compagnie des Matières Premières et Cotrev	Cartons

Les OMr et encombrants subissent deux types de traitement :

- soit l'enfouissement sur les ISDND de Flavigny-le-Grand (02) et d'Eteignières (08) ;
- soit l'incinération sur les UIOM ECOVALOR Saint Saulve (59), SMIAA Maubeuge (59) et SMITOM Monthyon (77)

Le cheminement des déchets



Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins



Les Ordures Ménagères résiduelles sont vidées au centre de stockage



Les déchets recyclables sont acheminés puis triés par catégorie au centre de tri d'Urvillers



Les balles de matériaux recyclables seront ensuite expédiées vers les repreneurs

DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

VERRE

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing à Reims (51) où il redevient du verre.

REPRENEURS	REPRENEURS	REPRENEURS
Gravats	TPA- Athies sous Laon (59) et Juam - Chéry lès Pouilly	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
Bois	SARL Olympe Valorisation - Fismes (51)	Valorisation matière
Encombrants	ARCAVI - Eteignières(08)	Enfouis en ISDND
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) / meubles	ECOMOBILIER (multisites)	Recyclage et valorisation
Ferrailles	SNH - Laon (02)	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	RECYCLAGE DES VALLEES site d'Aisne Compost - Monceau le Neuf (02)	Compostage
Papiers-cartons	RECYCLAGE DES VALLEES site GDE Recyclage à Buire (02)	Cartons
Pneus	SA Gurdebeke - DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous- couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS - Bonneuil/Marne (94)	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	ECOHUILE - Lillebonne (76)	Régénérées en huiles de moteur ou Combustible Liquide de Substitution
Batteries	SNH Laon (02)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS Harnes (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) en filière	ECODDS (multisites)	Valorisation matière et énergétique
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) hors filière	ARF - Vendeuil (02) ou Saint Rémy du Nord (59)	Valorisation matière et énergétique
^{D3E} Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	ECOSYSTEM (multisites)	Valorisation matière et énergétique

Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

En 2022, 3 186 tonnes d'ordures ménagères et assimilées[1] ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2021, nous constatons une diminution de 0.8 % des tonnages collectés en porte-à-porte, due à une hausse combinée des recyclables et du refus de tri.

**ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES :
2 118 TONNES**

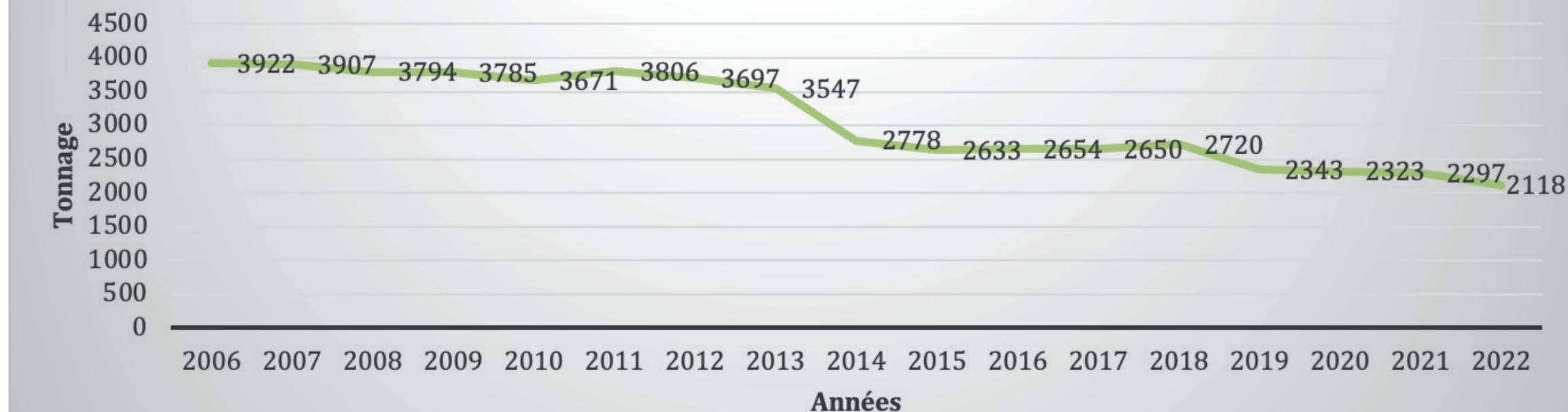
- Evolution annuelle des tonnages :

En 2022, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est en baisse par rapport à 2021, passant de 2 297 tonnes à 2118 tonnes (- 8.45%).

L'impact de la tarification incitative couplée à une baisse de la fréquence de collecte (passage de C1 en C 0.5) sur la quantité de déchets enfouie demeure et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles (t)	3922	3907	3794	3785	3671	3806	3697	3547	2778	2633	2654	2650	2720	2343	2323	2297	2118

Stabilisation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (t)



Positionnement

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 144,30 kg d'OMr par an. A titre de comparaison, la moyenne axonaise est de 226 kg/an/ habitant.

L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.

DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS : 925 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

En 2022, le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 11.04% par rapport à 2021, passant de 833 tonnes à 925 tonnes. Cette augmentation est essentiellement due à l'extension des consignes de tri (première année pleine) permettant désormais de collecter en matériaux recyclables les pots, barquettes etc. jusque-là mis en ordures ménagères.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 63.01 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 50 kg/habitant/an.

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets recyclables (t)	652	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692	670	613	658	697	833	925

Evolution de la production de déchets recyclables (t)



REFUS DE TRI : 143 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

En 2022, la production de refus de tri a augmenté de 78.75 % par rapport à 2021 passant de 80 tonnes à 143 tonnes.

Les refus de tri représentent ainsi 15.46 % du contenu des sacs de tri en 2022 contre 9.6 % en 2021. L'augmentation observée en 2022 est due à une partie du flux faisant parti des consignes de tri mais n'ayant pas encore de filière pour son recyclage.

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Refus de tri(t)	112	125	80	98	164	146	75	119	135	85	39	80	143



ENCOMBRANTS : 109 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2021, le tonnage d'encombrants a diminué de 22.14%, passant de 140 tonnes à 109 tonnes. Cette baisse est probablement lié à une baisse des flux acceptés.

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encombrants (t)	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118	116	144	123	199	140	109



VERRE COLLECTÉ : 609 TONNES

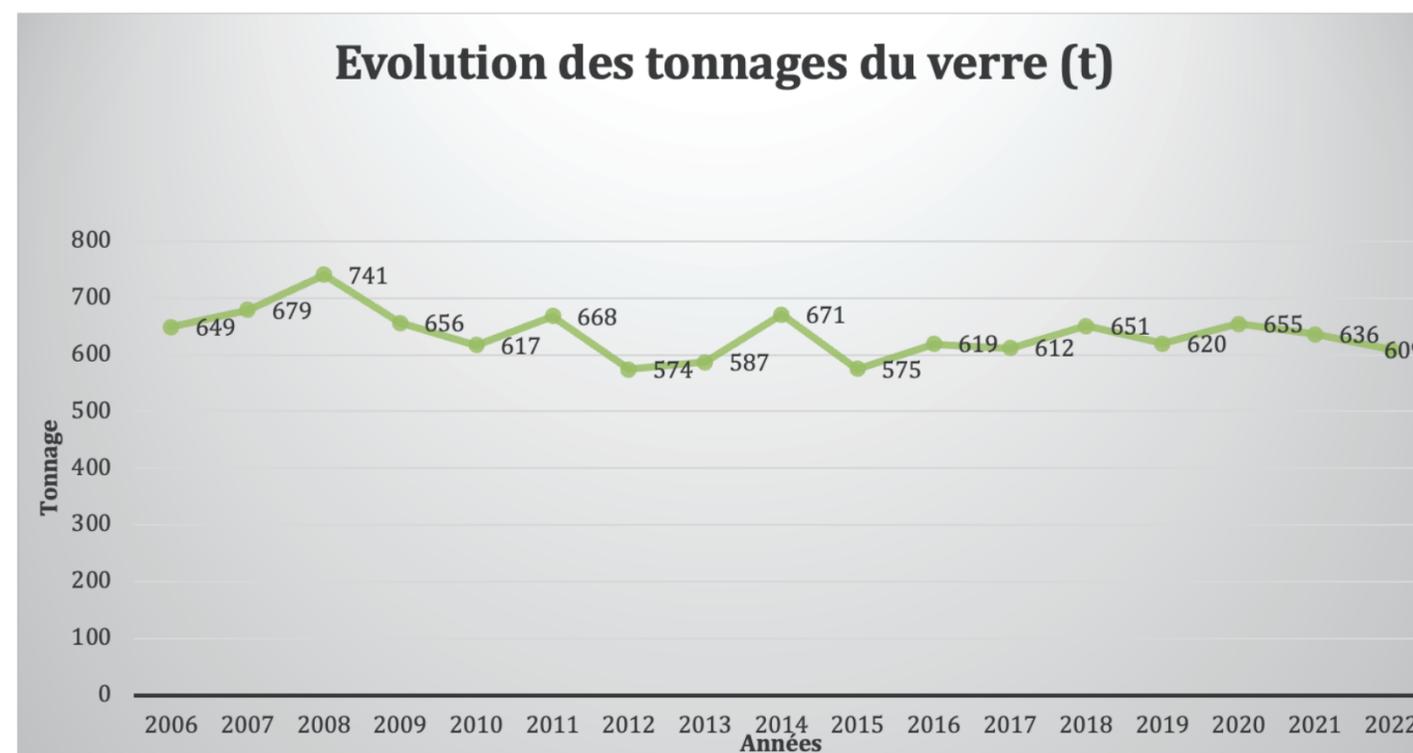
Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

*Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre est en diminution passant de 636 tonnes à 609 tonnes, soit une variation de 4.25 %.

Le ratio de collecte du verre est de 41.49 kg/hab/an. La moyenne des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 36 kg/hab/an.

ANNÉE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encombrants (t)	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619	612	651	620	655	636	609



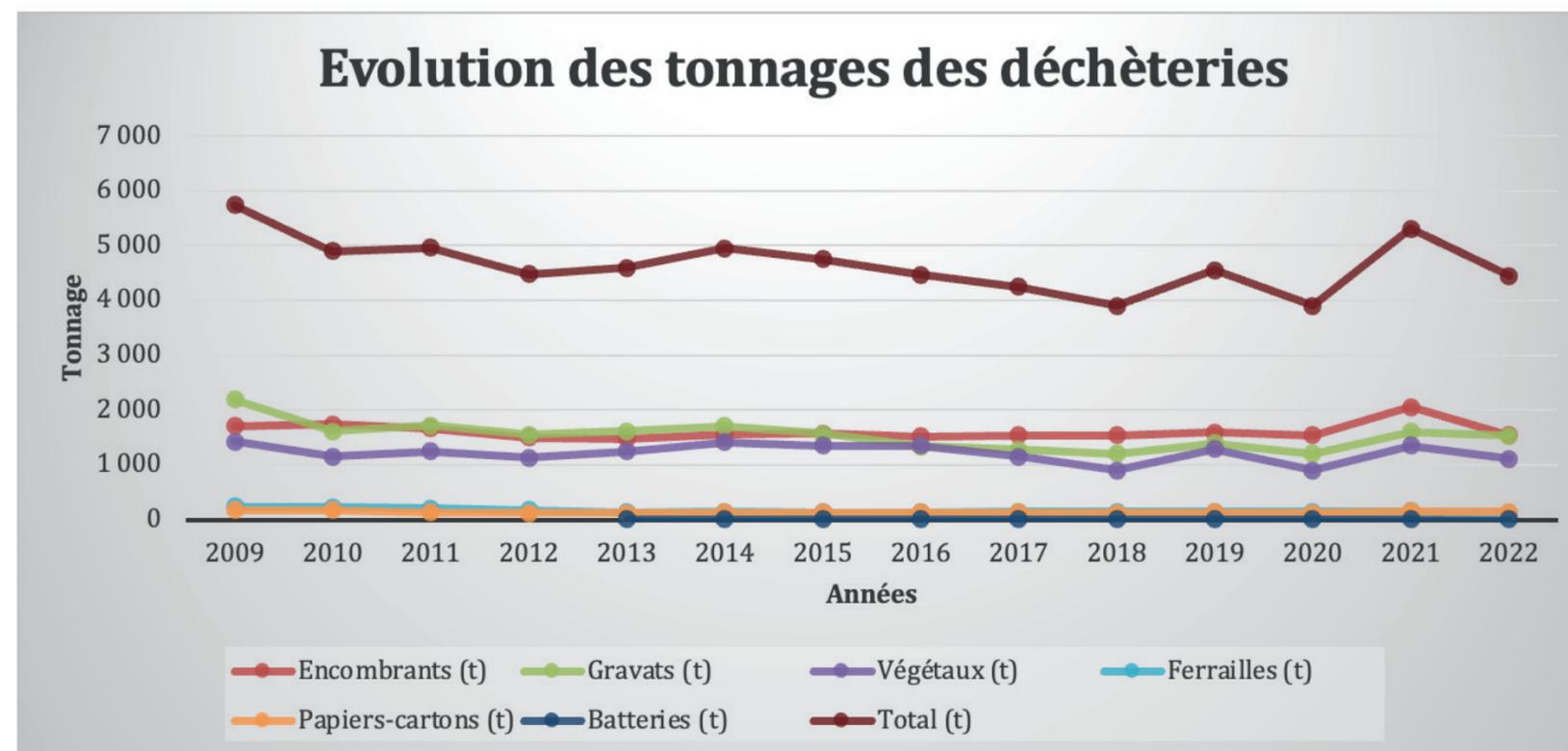
DÉCHÈTERIES : 4 766 TONNES

*Evolution annuelle des tonnages totaux

Par rapport à 2021, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, diminue passant de 5 308 tonnes à 4 766 tonnes, soit une baisse 11.37%. Cette baisse est à relativiser, l'année 2021 ayant été une année exceptionnelle en terme de fréquentation. Un nouveau flux a été mis en place, le bois, ce qui a permis de tourner des encombrants plus de 300 tonnes.

La baisse se ressent sur l'ensemble des flux.

ANNÉE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encombrants (t)	1710	1738	1663	1500	1479	1553	1566	1520	1539	1537	1594	1537	2052	1537
Gravats (t)	2190	1613	1720	1555	1612	1708	1569	1343	1277	1202	1395	1201	1602	1534
Bois (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	314
Végétaux (t)	1428	1154	1244	1125	1249	1417	1346	1350	1154	898	1287	898	1354	1110
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131	147	140	143	140	148	124
Papiers-cartons (t)	177	169	x135	126	119	127	130	129	132	125	132	125	148	146
Batteries (t)					4	6	4	3	5	4	4	2	3	1
Total (t)	5738	4899	4963	4480	4592	4948	4750	4475	4254	3906	4555	3903	5308	4766



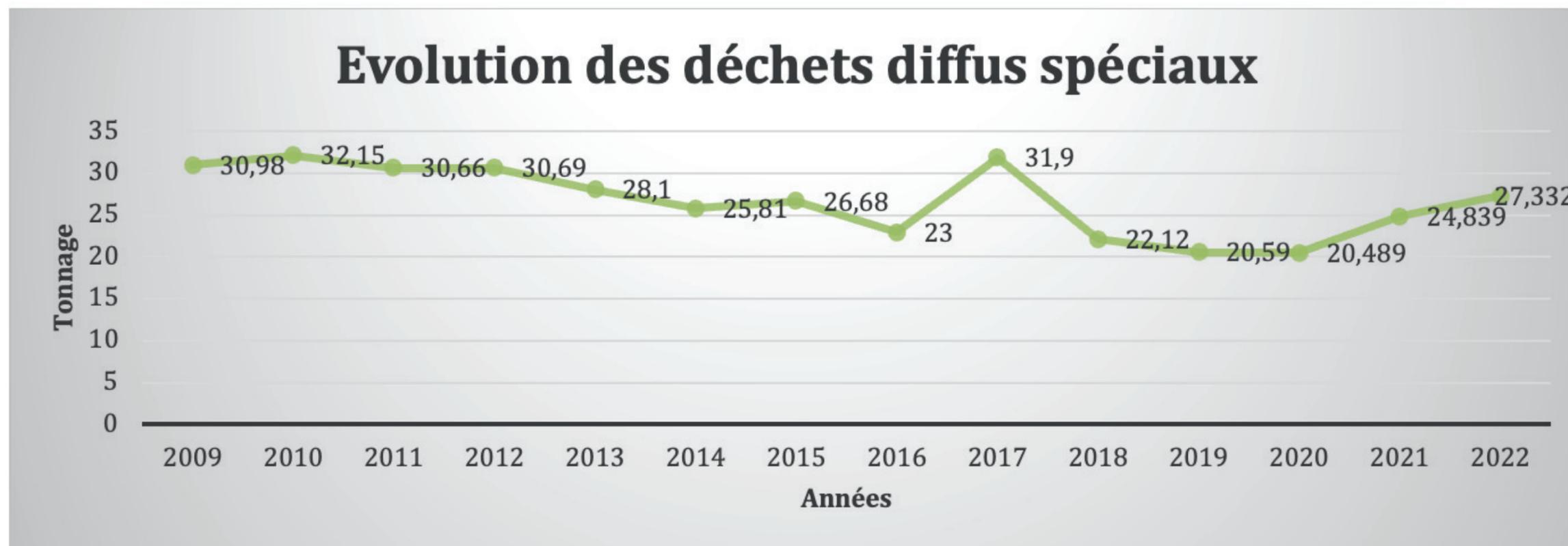
Flux réceptionnés en 2022 (t) par déchèterie								
Déchèterie	Gravats	Bois	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux
Marle	405	70	477	52	71	709	1	1784
Crécy-sur-Serre	1129	245	633	72	76	828	0	2982
								4766

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIAUX (DDS) : 27.33 TONNES

*Tendance :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages est en augmentation passant de 24.839 tonnes en 2021 à 27.33 en 2022 soit une hausse de 9.2 %.

ANNÉE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23	31,9	22,12	20,59	20,489	20,839	27,332



Pour rappel, ils sont repris via deux filières :

- ECODDS, éco-organisme, la collecte et le traitement des déchets est compris dans le prix d'achat des produits ;
- hors ECODDS (Véolia et ARF), la collecte et le traitement des déchets sont à la charge de la Communauté de communes.

* ECODDS

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire. Le tonnage en 2022 est en augmentation passant de 16, 955 tonnes en 2021 à 19.827 tonnes en 2022. Cette hausse s'explique par une hausse de la fréquentation en déchèterie, mais avec essentiellement une augmentation des pâteux. Cette hausse des pâteux s'explique aussi par un relèvement des seuils de prise en charge par ECODDS. A titre d'exemple, les pots de peinture de plus de 15 l étaient hors filières ECODDS en 2020, ils sont inclus dans la filière ECODDS depuis 2021.

* Déchets hors ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle ...) sont collectés par Véolia Propreté et traités par ARF. Ils représentent 7, 884 tonnes en 2022 contre 8, 608 tonnes en 2021.

Cette baisse est en partie liée à un relèvement du seuil de prise en charge par ECODDS.

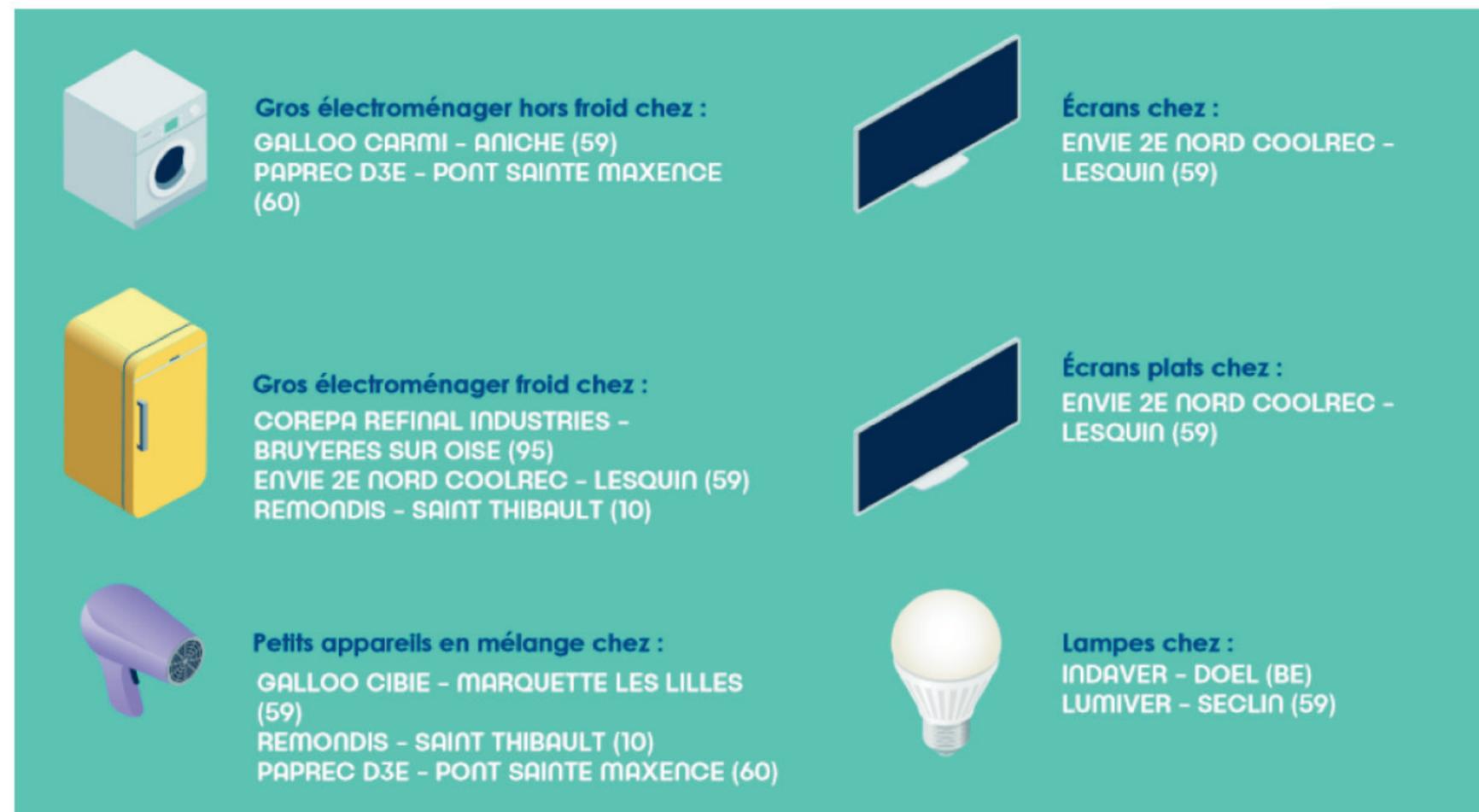
A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures, colles et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases ...

Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 136, 49 tonnes

*Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et a vu ses tonnages collectés augmenter. Après une légère baisse en 2020 avec 117, 8 tonnes, le tonnage connaît une augmentation jusqu'à atteindre 136, 49 tonnes en 2022.

*Destinations des D3E confiés à Ecosystèmes :



Ecomobilier, filière de collecte déchets d'ameublement : 258.38 tonnes

*Tendance :

Initialement les deux déchèteries collectaient des tonnages assez proches. Depuis 2020 Marle reste aux alentours des 90 tonnes annuelles tandis que Crécy-sur-Serre poursuit sa croissance.

Déchèterie	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Crécy-sur-Serre	126,92	117,98	146,06	163,42
Marle	120,58	84,64	86,44	94,96
Totaux	247,5	202,42	232,5	258,38

Autres filières agréées de reprise

*Corépile, filière de reprise des piles :

ANNÉE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Piles (t)	1,363	0,936	1,073	1,813	1,019	0,952	1,14	0,737	1,153

*Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pneus (t)	11,07	7,588	8,126	12,78	13,495	20,39	13,986

*Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Lampes et néons (t)	0,121	0,397	0,356	0,308	0,4052	0,27	0,469

*Le Relais, filière de collecte du textile :

Cette filière de reprise n'est pas directement organisée par la Communauté de communes.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
Textiles	75,13	59,90	74,52	NC

Fréquentation des déchèteries

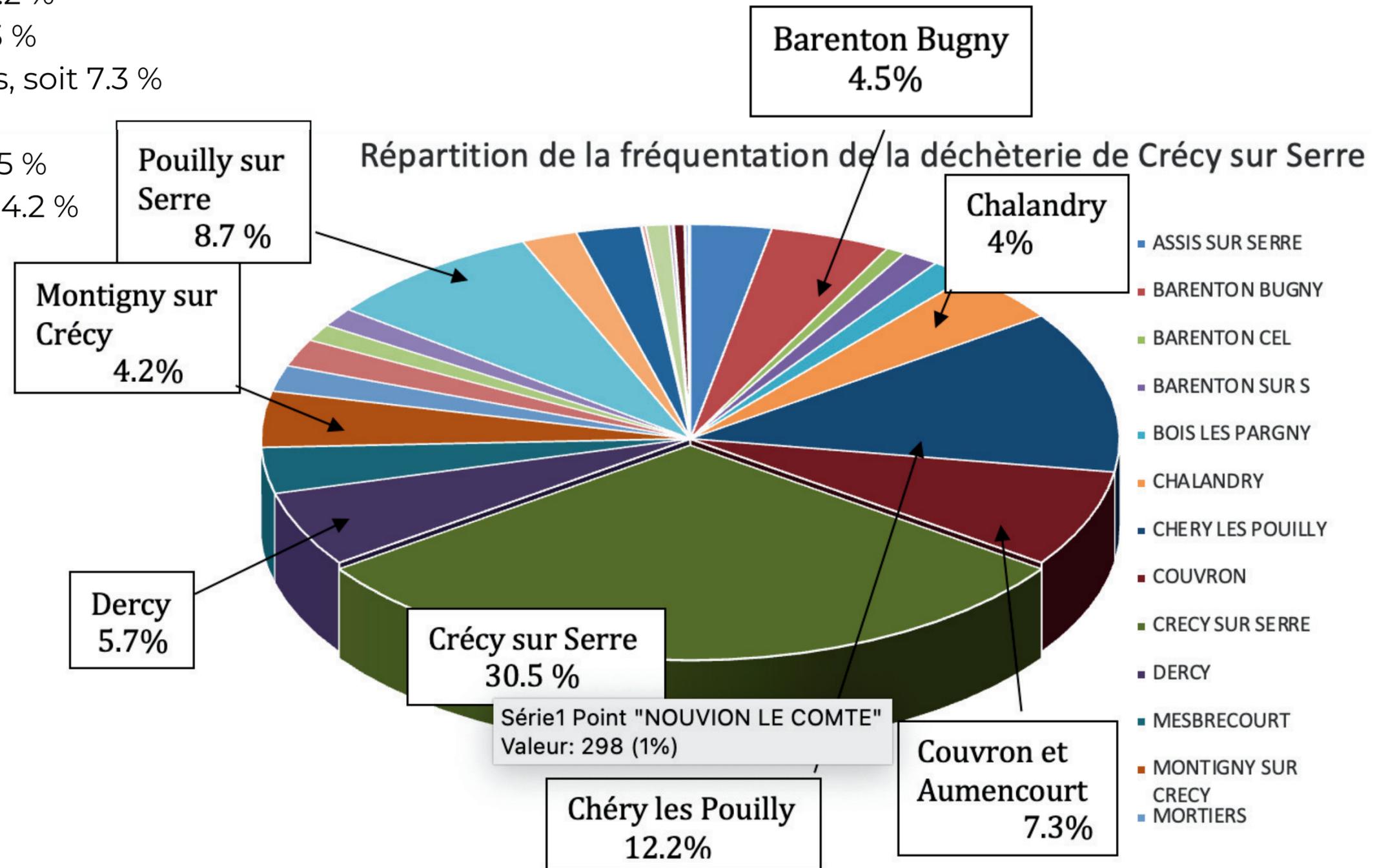
Évolution de la fréquentation en NB de passage							
ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crécy-sur-Serre	25542	25629	25708	27754	19026	28056	23638
Marle	20774	21212	21746	24472	16498	24838	22759

La déchèterie de Crécy sur Serre est la plus fréquentée avec 23 638 passages en 2022 contre 22759 pour celle de Marle .

Les performances d'apport en déchèterie en 2022 (366,17 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME). Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 14 496 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.

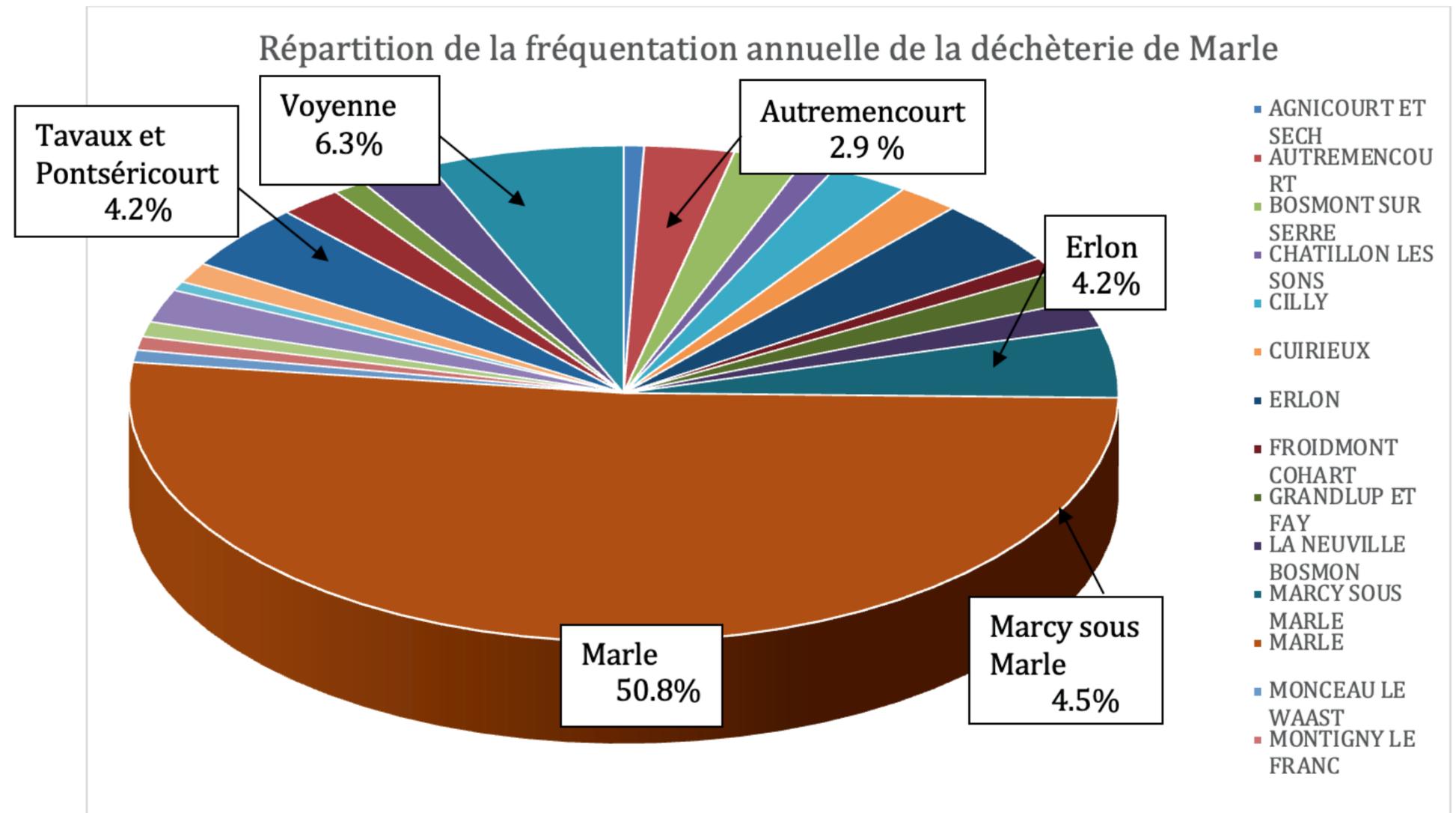
En 2022, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu passages 23 638 passages dont une majorité en provenance de :

- Crécy-sur-Serre : 7199 passages soit 30.5%
- Chéry-les Pouilly : 2887 passages, soit 12.2 %
- Pouilly-sur-Serre : 1965 passages, soit 8.3 %
- Couvron-et-Aumencourt : 1 721 passages, soit 7.3 %
- Dercy : 1 338 passages, soit 5.7 %
- Barenton-Bugny : 1 074 passages soit 4.5 %
- Montigny-sur-Crécy : 997 passages, soit 4.2 %
- Chalandry : 945 passages, soit 4 %



En 2022, la déchèterie de Marle a connu 22 759 passages dont une majorité en provenance de :

- Marle : 11 572 passages soit 50.8 %
- Voyenne : 1 435 passages soit 6.3 %
- Marcy-sous-Marle : 1030 passages, soit 4.5 %
- Tavaux-et-Pontséricourt : 960 passages soit 4.2 %
- Erlon : 955 passages, soit 4.2 %
- Autremencourt : 659 passages, soit 2.9 %



Bilan des tonnages

Depuis 2009 nous constatons une diminution de 25, 73 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. Les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014 ont été atteints et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010 (année de référence), le volume des OMA était de 4941 t, il est en 2022 de 3 652 t soit une diminution de 23,78%.

ANNÉE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMA	5071	4941	5119	4891	4746	4188	3970	3965	3932	3984	4036	3675	3766	3652

En 2018, la Commission Environnement avait mené une nouvelle étude d'optimisation du service avec deux principes directeurs : réduire les tonnages et maintenir, voire baisser les coûts. Pour cela, le choix s'est porté sur la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères et des recyclables en passant de C1 à C0,5. Cette nouvelle organisation a débuté en avril 2019. Après une année 2020 particulière au vu du contexte sanitaire, l'année 2021 était la première année complète « normale » en C0,5. Toutefois, 2021 a connu son lot d'évolution du service avec la mise en place en septembre de l'extension des consignes de tri. Depuis cette date tous les emballages sont à placer dans les recyclables collectés en porte-à-porte.

Du côté des déchèteries pour lesquelles, il n'y a pas de modification d'organisation notable ses dernières années, les apports ont explosé passant de 3 906 tonnes à 5 308 tonnes, soit une augmentation de 35,9 %. La hausse de la fréquentation couplée à un stockage des déchets par les usagers durant l'année 2020 suite au contexte sanitaire (forte baisse de la fréquentation en 2020) peut expliquer cette forte hausse.

Enfin, la production totale de déchets, à savoir les déchets ménagers et assimilés (DMA) est en 2021 de 9 200 tonnes. Par rapport à l'année de référence 2010 où nous atteignons les 10 049 tonnes, nous sommes toujours en réduction (- 8.5%). Toutefois, il y a une augmentation entre 2020 et 2021 imputable aux déchèteries.

Les levées de bacs

Bilan de la REOMi

Les bacs d'OMr :

Au cours de l'année 2022, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac.

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors ménages sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 2 175 580 Litres en 2022 contre 2 407 960 Litres en 2021. Ce qui représente une baisse d'environ 9.7%.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2022		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	358	42 960
240	598	143 520
340	613	208 420
660	2698	1 780 680 420
		2 175 580

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 14 072 500 Litres en 2022 contre 15 232 720 en 2021 soit une diminution de 8,25 %.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2022		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
120	45 748	5 489 760
240	24 589	5 901 360
340	7 471	2 540 140
660	107	70 620
		14 072 500

Certains bacs ne présentent aucune levée, correspondent essentiellement à des logements vacants mais aussi à des résidences secondaires.

Les bacs recyclables :

Lors du dernier trimestre 2020 les bacs sélectifs ont été distribués aux usagers. Chaque bac livré est enregistré sur le logiciel de gestion. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Chaque levée est comptabilisée mais ne donne pas lieu à une facturation.

Le volume de recyclables collecté en porte-à-porte hors ménages est de 1 453 100 Litres en 2022 contre 935 780 litres en 2021 soit une augmentation 55.28%.

Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2022		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	686	123480
240	584	140160
340	707	240380
660	1438	949080
		1453100

Le volume des sélectifs collectés en porte-à-porte pour les ménages est de 23 497 320 litres en 2022 contre 21 554 500 litres en 2021 soit une augmentation 9.01 %.

Bilan de la collecte en porte à porte des ménages en 2022		
Volume du bac (L)	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés (l)
180	57 060	10270800
240	18113	4347120
340	26 007	8842380
660	47	31020
		23491320

LA TARIFICATION

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

En 2022, la prestation de service en porte à porte s'est déroulée C 0.5, soit une collecte à la quinzaine.

	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif semestriel
Abonnement universel	82.84 €	20,74 €	41,47 €
Bac 120 L	65,16 €	16,29 €	32,58 €
Bac 240 L	130.30 €	32,58 €	65,15 €
Bac 360 L	195,46 €	48,87 €	97,73 €
Bac 660 L	358,35 €	89,59 €	179,18 €

Le nombre forfaitaire de collecte OMr (levée du bac) est fixé à 12 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée en fonction du volume du bac. Ce forfait peut évoluer chaque année suivante. De même les tarifs peuvent être revus annuellement. Les levées des bacs sélectifs sont simplement comptabilisées.

	Tarif levée supplémentaire
180	2,05 €
240	4,10 €
340	5,84 €
660	11,26 €

INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte. Depuis le 1er avril 2019, et pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois un an, la Société Sepur assure la collecte des OMr et recyclables en porte-à-porte, MINERIS le verre et Véolia la collecte des bennes de déchèteries.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

DÉPENSES DU SERVICE

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2022 s'élèvent à 1 796 459, 86 € TTC.

Elles comprennent principalement :

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : 466 202, 29 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : 33 772, 08 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : 178 664, 41 € TTC.
- le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchèteries) assuré par Valor'Aisne : 922 586, 79 € TTC. Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2022 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour 102 730, 34 € TTC
- les dotations aux amortissements : 92 503, 95 € TTC

COÛT UNITAIRE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

Les prix unitaires sont révisés annuellement à effet du 1er avril.

Pour la période du 01/01/22 au 31/03/22 :

La facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 27 210.90, 14 € HT, soit 29 931.98 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

<i>Une tonne de ...</i>	<i>...coûte en collecte ...</i>		<i>... coûte en traitement ...</i>		<i>... coûte au total ...</i>	
	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>
Ordures ménagères	15.51	17.06	94.85	104.34	110, 36	121, 40
Sélectif	44.98	49.478				

Pour la période du 01/04/22 au 31/12/22 :

La facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 29 946,19 € HT, soit 31 970,16 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

<i>Une tonne de ...</i>	<i>...coûte en collecte ...</i>		<i>... coûte en traitement ...</i>		<i>... coûte au total ...</i>	
	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>	<i>€HT</i>	<i>€TTC</i>
Ordures ménagères	16.70	18.37	94.85	104.34	111.55	122, 71
Sélectif	48.42	51.08				

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement de 21, 53 € TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1er janvier de l'année, soit 316 017, 34 € TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages année n-1 (soit 2021) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix de 104, 34 € TTC la tonne, soit 254 760, 61 € TTC

Au total, au titre de l'année 2022, la Communauté de communes a versé une contribution de 595 120, 69 € TTC soit une hausse de 12,57 % par rapport à 2021. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des coûts de traitement.

LES COÛTS UNITAIRES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX ISSUS DE DÉCHÈTERIES

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne en fonction de la distance pour la collecte et à la tonne pour le traitement.

Pour répondre aux changements d'exutoires annuels retenus sur appel d'offres par Valor'Aisne, les coûts de collecte sont depuis le 1er avril 2018, des prix par tonne et par km. Ainsi par exemple, une tonne de gravats collectée en déchèterie de Marle et en déchèterie de Crécy-sur-Serre aura un coût différent en fonction de sa distance à l'exutoire.

Tarif applicable aux deux déchèteries du 01/01/22 au 31/12/22

...coûte en collecte / rotation coûte en traitement /
tonne ...

		€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	0 à 10 km	59.48	62,7	6	6.6
	11 à 20 km		123.81		
	21 à 40 km	135.66	156,2		
	41 à 60 km		185,9		
	> 60 km		203,5		
Encombrants	0 à 10 km		60,5	97	106.7
	11 à 20 km		132		
	21 à 40 km		162,8		
	41 à 60 km	178.44	176.2		
	> 60 km	193.05	203,5		
Végétaux	0 à 10 km	62.61	66	22.50	24,75
	11 à 20 km	104.35	110		
	21 à 40 km		138,6		
	41 à 60 km		170,5		
	> 60 km		198		
Cartons / Papiers	0 à 10 km		62,7		
	11 à 20 km		127,6		
	21 à 40 km	148.18	156,2		
	41 à 60 km	172.18	181,5		
	> 60 km		200,2		
Ferrailles	0 à 10 km		66		
	11 à 20 km	135.66	143		
	21 à 40 km	166.96	176		
	41 à 60 km		192,5		
	> 60 km		209		
Bases		208.71	220	502	552.2
Pâteux -peintures				335	368.5
Solvants				310	341
Aérosols				1150	1265
Produits non identifiés				905	995.5
Phytosanitaires				1328	1460.8
Acides				805	885.5
Huile de vidange					
Batteries					
Emballages vides souillés				360	396

Le traitement des déchets collectés en déchèterie est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multipliés par les tonnages de l'année n-1 (soit en 2022 : 327 466, 10 euros TTC payée mensuellement, soit 27 288, 85 € TTC.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est majoritairement financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises.

A cela s'ajoute la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes.

Enfin, certains matériaux recyclables peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité.

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2022, 1 292 139, 16 € de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères. Pour rappel, en 2021, 1 276 698, 62 € de titres avaient été émis, soit une hausse de 1, 21 %.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial, c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

SUBVENTION CITEO

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMi, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et CITEO. Ce contrat, dit « au Barème F » a été renouvelé en 2018.

CITEO est l'acteur de la Responsabilité Élargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers. Sans but lucratif, il est donc financé par les entreprises pour prendre en charge la fin de vie, dont le recyclage, des emballages ménagers et des papiers.

En conséquence, CITEO subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de papiers et les emballages ménagers recyclés. En 2022, cette subvention s'est élevée à 191 585, 93 €. Ce montant comprend le solde de la subvention 2021 (65 487, 72 €). Il est aussi provisoire car le liquidatif 2022 n'a pas encore été établi.

Dans la cadre du contrat Barème F, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclables par des repreneurs agréés.

VENTE DE MATÉRIAUX

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Matériaux	Repreneurs	Montant du rachat
Verre	O-I Manufacturing	16 953.3
Journaux magazines	NORSKE SKOG	13 804
Acier et Aluminium	SUEZ	13 422. 55
Plastiques	VALORPLAST	23 850. 58
Papier-cartons	REVIPAC	19 715. 32
TOTAL		87 745. 75 €

Les recettes de revente des ferrailles et batteries sont désormais perçues par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Cette recette est désormais perçue par VALOR' AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. 50 831, 28 € ont ainsi été reversés au titre de 2022 (dont la moitié sur l'exercice comptable 2022).

Subventions autres éco-organismes

Certains déchets collectés en déchèterie font l'objet d'une reprise par les éco-organismes à coût zéro. Une partie d'entre eux verse également un soutien à la tonne (ECOSYSTEM, ECODDS, ECOMOBILIER)

Déchets	Filière	Montant du soutien
Pneus	ALIAPUR	0 €
Piles	COREPILE	0 €
Lampes et néons	ECOSYTEM	0 €
D3EEE	ECOSYTEM	6 063. 11 €
DDS	ECODDS	2542.58 €
Meubles	ECOMOBILIER	9 893. 94 €
TOTAL		18 499. 63 €

Ces versements sont désormais perçus par VALOR' AISNE qui reverse ensuite sa quote-part à la Communauté de communes. Ces reversements interviennent souvent une fois l'exercice comptable clôt. Le second semestre pour les D3EEE et les Meubles n'ayant pas été communiqué, ils ne sont à ce jour pas comptabilisés.

SYNTHÈSE RAPPORT ANNUEL DÉCHETS MÉNAGERS 2022

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

1. la présentation du service, son organisation
2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

1. Présentation du service

2022 est la première année complète avec l'extension des consignes de tri (ECT) dont le déploiement a débuté en septembre 2021 sur les plastiques et les petits ferreux. L'apport de nouveaux matériaux recyclables conduit à un remplissage plus important des bacs jaunes tandis que le centre de tri, modernisé pour les accueillir, voit croître qualitativement et quantitativement son activité.

Le verre est toujours collecté dans les conteneurs d'apport volontaire et les autres déchets des ménages en déchèterie. Le traitement des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et des déchets de déchèterie relève de la compétence de VALOR' AISNE.

2. Les indicateurs techniques : 9 115.218 tonnes de déchets collectés et traités.

Réduction de fréquence de collecte en 2019, conteneurisation des recyclables et crise sanitaire en 2020, puis ECT en fin d'année 2021, 2022 première année complète en ECT... les évolutions du service rendent difficile l'analyse de l'évolution des tonnages collectés et traités depuis 4 ans.

Néanmoins, une tendance très nette se dégage sur les déchèteries. Les deux équipements sont de plus en plus sollicités en termes de tonnages collectés même si ce dernier est en baisse par rapport à 2021, par rapport à 2019, la dernière année de référence, les tonnages augmentent.

Côté porte-à-porte, les tonnages d'OMr sont bas, tandis que matériaux recyclables et refus de tri ont fortement augmenté. Cela est dû à la première année complète pour l'ECT.

3. Les indicateurs financiers

En 2022, les tarifs de redevance ont été revu à la hausse par rapport à 2021. La redevance constituant la principale recette du service, 1 292 139 € de titres ont été émis à ce titre en 2022, contre 1 276 698 € en 2021, soit une hausse de 15 440, 54 € (+1, 21 %).

Côté subvention, CITEO a versé 191 585, 93 €. Ce montant comprend le solde de la subvention 2021 (65 487, 72 €). Il est aussi provisoire car le liquidatif 2022 n'a pas encore été établi. Les repreneurs ont racheté ces matériaux recyclables issus de la collecte en porte-à-porte à hauteur de 87 745, 75 €

Enfin, la vente des matériaux recyclables et les soutiens REP des déchèteries ont rapporté 69 330, 91 €

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2022 s'élèvent à 1 796 459, 86 € TTC.